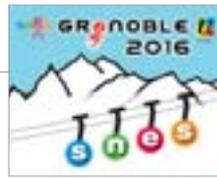


s n e s

Congrès national
du 28 mars
au 1^{er} avril

TEXTES ADOPTÉS



Pour un syndicalisme offensif, porteur d'unité et d'espoir

R A P P O R T E U R - E - S

Camille Buquet, Marylène Cahouet, Odile Cordelier, Roland Hubert, Matthieu Leiritz, Jean-Jacques Mornettas, Frédérique Rolet

1. INTRODUCTION

La mise en place depuis une trentaine d'années de politiques d'austérité appauvrissant les services publics, accentuant chômage et précarité, bloquant les possibilités d'ascension sociale, a conduit à une augmentation des fractures de la société. Dans ce contexte, l'extrême droite s'appuyant sur la désespérance produite par ces politiques mais aussi sur des inquiétudes plus larges, a renforcé peu à peu sa pénétration dans la vie politique française.

Entre les législatives de 2012 et les régionales de 2015, le nombre de ses voix a doublé, les idées du Front national touchent désormais l'ensemble des classes sociales et toutes les générations. Quant aux 50 % d'abstentionnistes, ils expriment d'une autre façon qu'ils ne croient plus au fonctionnement démocratique et en sa capacité à les représenter.

F. Hollande avait fait la promesse fondamentale de renégocier le traité européen; son abandon a conduit à privilégier l'approche budgétaire et la réduction de la dette, faire le choix d'une politique de l'offre inapte à créer de l'emploi tout en dégradant la situation des salariés et reposant sur le démantèlement des protections et garanties collectives des salariés (droit du travail, protection sociale...).

L'accentuation des mesures libérales notamment depuis la nomination de Valls, en créant de l'insécurité sociale chez les jeunes des classes populaires, les ouvriers et employés, les classes moyennes inférieures, ne fait que renforcer les peurs, peurs du déclassement, de l'avenir, peur de « l'autre », terrain propice à l'extrême droite.

Le chômage a atteint des records inégalés depuis quinze ans à un taux de 10,8 %, la pauvreté concerne plus de 8,5 millions de personnes en France, fonctionnaires comme salariés du privé sont victimes de baisse de pouvoir d'achat, les inégalités s'accroissent encore.

Les attentats et ce qu'ils révèlent des fractures de notre société auraient pu réorienter les politiques publiques mais, au-delà du discours incantatoire sur les valeurs et l'égalité, les mesures vont

toujours dans le sens de plus de libéralisme et d'austérité. Les atteintes aux libertés, à la démocratie et à l'action syndicale s'installent au nom de la lutte contre le terrorisme, des syndicalistes sont poursuivis en justice, le droit du travail est remis en cause sous prétexte d'être un frein à l'embauche.

Le SNES-FSU continuera à être de tous les combats contre les restrictions à l'exercice du droit syndical.

La crise politique, sociale, économique et morale que connaît la France traverse à des titres divers de nombreux pays européens et les courants xénophobes se développent un peu partout. L'absence de perspectives d'une construction européenne au service des peuples, les conditions de production et de travail, la précarité grandissante, nourrissent le repli identitaire et une demande de protection exploitée par l'extrême droite.

Les exigences du capitalisme financier et les choix de la grande majorité des États européens qui ont prévalu en Grèce contre l'expression démocratique du peuple ont illustré la toute-puissance et la suprématie des impératifs du capital, la fragilité de la démocratie. Le discrédit jeté sur les « intellectuels », la contestation ou le peu de cas fait des propositions des organisations de la société civile, syndicats, associations... participent de ce délitement de la vie démocratique.

L'urgence s'impose donc de redonner confiance dans un projet collectif, offrir des perspectives de progrès, repolitiser les débats, repenser les conditions de production et de répartition des richesses. Or, le syndicalisme n'apparaît plus suffisamment comme porteur de transformations progressistes: certaines organisations se contentent de minimiser les conséquences négatives des évolutions du capitalisme mondialisé, d'autres en dénoncent les méfaits mais sont confrontées à la difficulté de construire des luttes d'ampleur permettant de gagner de nouveaux droits. Les salariés les plus exposés à la précarité (femmes, personnels des TPE, intérimaires, etc.) ne se sentent pas représentés, les décideurs instrumentalisent les tensions entre générations, entre catégories de travailleurs, entre actifs et retraités.

L'enjeu pour le SNES et la FSU, à la place qui est la leur, est de contribuer avec toutes les forces progressistes à la confrontation des idées, tout ce qui crée du lien, des idées et des propositions prenant en compte les évolutions sociales et économiques et politiques pour penser un modèle social renouvelé. L'élaboration nécessaire d'un rapport de forces doit être fondé sur le développement de luttes revendicatives et la grève rester un moyen privilégié.

Cela suppose de rassembler les salariés du public et du privé, quelle que soit leur situation de travail, en cherchant à donner au syndicalisme un nouveau souffle au sein d'une organisation renouvelée s'inscrivant dans un syndicalisme de lutte et de transformation sociale.

2. LA FSU

2.1. La FSU ayant inscrit dans ses statuts la volonté de sortir de l'autonomie, le SNES a porté dans la FSU son mandat de Perpignan de construction avec les organisations syndicales qui partagent nos valeurs, d'un nouvel outil syndical de lutte et de transformation sociale à vocation majoritaire au service des salarié-e-s, en particulier avec la CGT sans laquelle toute perspective d'unification syndicale serait illusoire: Solidaires avec qui la FSU a déjà commencé à travailler et toutes les forces syndicales qui se retrouveraient dans cette dynamique.

À l'évidence, les possibilités de faire vivre concrètement ce mandat ont rencontré des difficultés pour de multiples raisons: réticences dans la FSU, tensions dans la CGT sur son orientation et son propre fonctionnement, volonté d'affirmation identitaire de Solidaires, incapacité à entraîner les personnels dans cette démarche qu'ils ignorent ou qui a pu leur apparaître d'appareil... Ces raisons doivent être analysées lucidement, en tenant compte des expériences d'initiatives communes restées trop souvent sans lendemain et des listes d'union lors des élections professionnelles qui existent dans certaines académies ou secteurs.

Cependant, dans son dernier congrès, la FSU a su dépasser ces difficultés, en

ouvrant la voie à des partenariats et des formes d'association nouvelles. Le SNES-FSU a donc la responsabilité de faire vivre ce nouveau mandat.

2.2. Dans la situation politique et sociale actuelle, l'analyse du SNES-FSU sur la nécessité du rassemblement du mouvement syndical reste totalement pertinente et le mandat du congrès de Perpignan en 2009, confirmé par tous les congrès suivants, est toujours valide. Il convient donc désormais d'en définir la stratégie et les étapes: le SNES-FSU se situe dans une démarche qui propose aux organisations syndicales et aux salariés qui le souhaitent de débattre ensemble, à tous les niveaux, de la construction d'un nouvel outil syndical et des étapes qui peuvent y conduire, permettant une avancée vers le rassemblement du syndicalisme.

Les turbulences que traverse la CGT montrent que cette dernière est travaillée par des questions d'orientation syndicale. Des interrogations traversent aussi la FSU et le SNES sur la capacité du syndicalisme de masse et de transformations sociales aujourd'hui à conjurer luttes et construction d'un rapport de forces favorable aux personnels avec discussions avec le pouvoir en place, dans la recherche de l'unité d'action. Dans cette situation, le mandat du Mans est une avancée et constitue une opportunité pour une réflexion commune dans le respect de nos histoires et de nos spécificités de nature à relancer une dynamique de rassemblement tant au plan local que national. C'est aussi une opportunité pour sensibiliser les personnels.

Il s'agit donc de concrétiser cette démarche à tous les niveaux, en développant le travail commun pour construire des plateformes revendicatives communes, en menant le débat au niveau des personnels et non seulement des militants, en mettant en place des stages de formation syndicale communs et des publications communes, en posant des jalons sur des modalités de rapprochement. Dans cet esprit la question de listes communes aux prochaines élections professionnelles de 2018 doit être abordée.

Le SNES-FSU doit faire connaître plus



largement les initiatives menées nationalement et localement, pour en favoriser le développement et poser les enjeux du rapprochement syndical dans ses publications.

En tout état de cause, la construction du nouvel outil syndical devra bien évidemment faire l'objet de chacune de ces étapes, d'une consultation de tous les syndiqués du SNES-FSU.

Le SNES-FSU portera dans la FSU l'idée d'un appel public au rassemblement des forces syndicales de luttes et de transformations sociales et/ou d'états généraux du syndicalisme de lutte et de transformations sociales.

2.3. Une telle démarche doit être menée en lien avec le mandat du renforcement nécessaire de la FSU, dans le souci de son développement propre en renforçant en particulier les positions fédérales acquises dans certains secteurs de la Fonction publique. Le SNES-FSU doit y prendre toute sa place, en particulier en continuant à s'investir fortement dans la vie de la fédération à tous les niveaux. Il proposera une réflexion commune avec le SNUEP et le SNEP sur l'unification du syndicalisme du second degré dans la FSU.

2.4. Dans le cadre de la fédération, le SNES-FSU participe activement à la réflexion depuis le congrès national du Mans, sur son organisation notamment au niveau régional après la loi découpant l'espace métropolitain en 13 Régions dont 9 sont multi-académiques. L'échelon régional est profondément bouleversé sous l'effet conjugué du redécoupage régional, de l'extension des compétences des conseils régionaux, de la réforme des services déconcentrés de l'État. Certes, les académies sont maintenues mais avec des recteurs de régions académiques chargés d'être l'interlocuteur unique des préfets de Région, des conseils régionaux et de la cohérence des politiques éducatives en Région.

Cela implique d'adapter le fonctionnement du SNES-FSU pour la prise en charge de ces questions ; dans les régions pluri-académiques une coordination régionale doit se faire pour peser face à la Région et au recteur de région académique. Vu la nature des questions traitées, cela nécessite aussi un travail fédéral dans lequel le SNES-FSU doit pleinement s'impliquer.

Cela est indispensable si nous voulons porter la voix des personnels et nos mandats auprès des nouveaux interlocuteurs.

Dans les Régions qui sont multi-académiques, les sections départementales peuvent décider de maintenir des coordinations fédérales infra-régionales dans lesquelles les S2 et S3 s'investiront. Les sections académiques doivent jouer

tout leur rôle dans les CFR afin de construire des mandats fédéraux et nourrir les interventions de la FSU. Les retraités seront bien entendus concernés par la construction des mandats dans ces instances.

Le champ de compétences des CFR s'accroît. Interlocuteur privilégié du préfet de région, du président du conseil régional, du recteur de région académique, il se doit de traiter :

- les politiques menées par le conseil régional en lien ou non avec l'État sur
- les lycées (PPL, rénovation énergétique des bâtiments choix des ENT, de leur maintenance, carte des formations, orientation, décrochage... ;
- la relation économie emploi formation
- l'enseignement supérieur ;
- les questions interministérielles dont
- les instances du dialogue sociale mais aussi le SRIAS ;
- la représentation fédérale dans des instances (CESER, Crefop, CAEN et bientôt CREN).

Ces instances régionales dans lesquelles la FSU occupe toute sa place vont épouser les frontières des nouvelles Régions. La FSU doit s'assurer que cela n'aura pas d'impact négatif sur sa présence dans ces instances. Elle revendiquera les moyens nécessaires (décharges fonctionnelles, prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement) pour que les militants nommés dans ces instances puissent exercer leur mandat. Le SNES-FSU doit se préoccuper de l'investissement militant dans ces instances, de moyens nécessaires pour exercer ces mandats et faire fonctionner la vie fédérale régionale.

2.5. Les SFR

2.5.1. Créées en 2007 les SFR sont des structures internes à la FSU, regroupant les retraité-es syndiqué-es des syndicats nationaux de la FSU. Elles permettent la construction d'un syndicalisme « retraités » lié à celui des actifs, qu'elles enrichissent de la diversité des situations des retraités. Les SFR sont constituées à partir des syndicats nationaux et des courants de pensée. Elles se nourrissent de l'ancrage syndical. Elles interviennent auprès des différentes instances représentatives des retraités et personnes âgées sur la base des mandats syndicaux et elles mènent la lutte commune dans le cadre de l'intersyndicale des retraité-es (UCR FO, CGT, CFTC, CGC, FGR-FP, Solidaires, SFR-FSU, LSR et UNRPA).

Dans une société dont on sait qu'une proportion importante d'environ 30 % sera constituée de personnes âgées de 65 ans et plus, en supposant maintenues les conditions sanitaires générales et la protection sociale actuelles, la question de la socialisation et de la représentation de cette partie de la population est un impératif démocratique. La question se

pose pour les pouvoirs publics mais aussi pour les organisations syndicales, l'essentiel de la population active étant constitué de salariés, relevant ou ayant relevé de leur champ d'intervention. Les organisations syndicales doivent donc intégrer dans leurs modalités de fonctionnement comme dans leur corpus revendicatif ces éléments, signes d'une évolution importante de la société dans un contexte régressif pour les droits des salariés.

2.5.2. Au sein de la SFR, les militant-es du SNES agissent au niveau national et départemental en lien avec les instances de la FSU.

Le travail commun actifs / retraités montre son efficacité à partir des revendications intergénérationnelles. Il est à développer et à structurer, notamment par des stages, sur les questions de protection sociale et de retraites.

Le militantisme « actifs-retraités » au sein du SNES comme de la FSU est important : il se distingue de celui des autres organisations de retraités qui sont séparées de leur organisation d'actifs : il évite toute coupure et favorise l'élaboration de revendications portées par tous. Il est nécessaire de le développer, de se donner les moyens pour le faire, d'intégrer les retraités systématiquement dans le travail fédéral pour les dossiers qui les concernent.

Par ailleurs, aux niveaux national, régional et départemental sont traitées de nombreuses questions relatives aux retraités et personnes âgées (action sociale, politique retraités-personnes âgées, habitat, transports...). La FSU doit être présente dans les instances qui traitent de ces questions, notamment celles qui sont dans la récente loi sur le vieillissement : Haut Conseil - CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) - Conférence des financeurs.

Le congrès fédéral de Poitiers avait acté des avancées qui n'ont pas toujours été effectives. Il y a nécessité à appliquer les mandats du Mans et à travailler davantage sur la place des retraité-es dans la FSU et dans la société.

Le SNES-FSU rappelle que la FSU a toute légitimité pour adhérer à la FERPA (Fédération Européenne des retraités et Personnes Âgées) avec d'autres organisations syndicales de retraités déjà présentes.

2.6. L'avenir de la FGR

La FGR-FP, créée en 1936, rassemble les retraité-es de la Fonction publique et est constituée très majoritairement de syndicats de la FSU, de l'UNSA, de Solidaires et de FO, d'associations agréées par la commission exécutive nationale et d'adhérent-es directs. Les militant-es du SNES-FSU participent à son animation à tous les niveaux, et sont engagé-es dans ses débats internes et dans ses

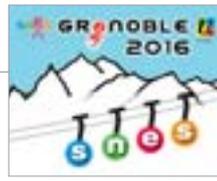
actions. Cette fédération s'avère indispensable à l'expression des revendications des retraités et à leur représentation dans les instances de négociation. Le départ récent de certains syndicats de l'UNSA est un coup porté contre le syndicalisme des retraités de la FP réunis au sein de la FGR-FP, contre une organisation qui a su jusqu'à présent préserver son unité, malgré les scissions successives. La FGR-FP fait aujourd'hui le choix de maintenir un outil unitaire, pluraliste et actif au sein du « pôle des retraités » pour défendre les retraités de la fonction publique. Le SNES-FSU s'en réjouit et appelle ses adhérents retraités à poursuivre leur activité au sein de la FGR-FP avec l'objectif de la renforcer en direction de toutes les fonctions publiques, et des organisations syndicales de retraités dans le respect de la représentativité et de la prise en compte de toutes les sensibilités qui la composent. Dans de nombreux départements, les S1 de Retraités se sont prononcés pour le maintien de la FGR-FP dont la dimension syndicale doit absolument être préservée. Le SNES-FSU prend acte de l'affiliation de l'ARFEN, association créée par deux anciens Secrétaires Généraux de la FGR-FP, pour permettre aux adhérents du SE-UNSA, mécontents de la décision de leur syndicat, de préserver leur place dans une FGR-FP pluraliste et élargie, point de convergence et force incontournable pour la défense des Retraités de la Fonction Publique. Il explorera toutes les pistes pour créer une dynamique porteuse de ces exigences. Pour ce faire, le SNES-FSU mènera la réflexion auprès des adhérents ainsi qu'une consultation de ses retraités.

3. LE SNES-FSU

3.1. Le SNES-FSU dans le débat public et le militantisme

3.1.1. La profonde crise politique que traverse notre société à un an des prochaines élections présidentielles, la détérioration sociale des conditions de vie et d'emploi des salariés et des fonctionnaires, et l'absence de débat public sur des alternatives sociales imposent au SNES-FSU d'assumer toute sa responsabilité de première organisation syndicale du second degré.

3.1.2. Le SNES-FSU demeure en effet, malgré les baisses électorales des dernières élections professionnelles qui doivent nous alerter et le discrédit contre les syndicats, la référence dans son champ de syndicalisation, le plus présent, identifié comme le syndicat de défense et de promotion des intérêts de la profession, proche des personnels, et au-delà force de progrès pour l'en-



semble de la société. Il doit renforcer sa proximité avec les personnels que leur situation précaire maintient dans l'isolement et éloigne souvent de l'action syndicale et collective (contractuels enseignants, AESH, AED, CUI, etc.). S'il entend rester une force qui compte sur son secteur, le SNES-FSU a aussi besoin de renforcer les liens fédéraux qui unissent les syndicats de la FSU qui œuvrent dans le domaine de l'éducation.

3.1.3. Il doit poursuivre et renforcer sa réflexion sur sa place et son rôle dans la communauté éducative et plus largement dans la société : réaffirmer sa présence localement, trouver les moyens de mieux construire avec les collègues, sur leur lieu de travail, son projet éducatif et de transformation sociale, repérer les formes et modalités de ses interventions dans le débat public (notamment par des travaux avec des associations et collectifs qui interviennent dans le champ social et sociétal). L'objectif reste de retrouver une plus grande capacité à imposer un rapport de forces face aux politiques menées depuis des décennies.

3.1.4. Organisation syndicale majoritaire qui porte les aspirations et exigences des personnels, le SNES-FSU se doit, dans une indépendance intransigeante, de peser dans le débat public et dans la réflexion des organisations politiques. Pour ce travail de conviction, les cinq axes définis par le congrès de Marseille (thème 4, 6.3.1 à 6.3.5) gardent toute leur pertinence :

- relations avec les personnels, et en particulier les syndiqués et les militants ;
- adresses aux usagers du second degré (parents, lycéens) ;
- engagement, avec la FSU, avec des associations (ATTAC, LDH, RESF...) et des collectifs qui portent des alternatives sociétales (accueil des migrants, questions environnementales...);
- travail avec les associations ou collectifs du champ de l'éducation (parents, lycéens, mouvements pédagogiques...);
- réflexion sur les alternatives possibles avec les intellectuels et les chercheurs ;
- rapport avec les médias, avec l'objectif de donner aux échelons national et local une plus grande visibilité publique du SNES-FSU.

3.1.5. Pour réussir, cette politique doit pouvoir s'appuyer sur un réseau militant dense, une politique de communication cohérente et une formation syndicale répondant aux besoins des militants et des syndiqués.

3.1.6. Cependant, le SNES-FSU éprouve, comme d'autres, une crise du militantisme qui se traduit par un affaiblissement de ses structures d'établissements et une érosion de son réseau de

correspondants dans les établissements, une baisse de sa syndicalisation et une perte d'influence aux élections professionnelles, ces éléments étant évidemment liés l'un à l'autre. Les observatoires de la vie syndicale doivent, au niveau national et académique, approfondir la réflexion sur les moyens de renforcer ce réseau et sur les conditions nécessaires à un élargissement de la base militante du SNES-FSU avec le souci du renouvellement et de la parité femme/homme. Une attention toute particulière doit être portée aux jeunes collègues, et aux nouvelles formes de militantisme et à la multiplication et la complexification des tâches militantes. Le SNES-FSU doit réfléchir à une offre de services renouvelée à l'attention de ses syndiqués avec l'objectif que l'adhésion au SNES-FSU soit aussi perçue comme la participation à un collectif solidaire et collaboratif sur lequel les syndiqués peuvent s'appuyer à différentes occasions.

Pour assurer notre objectif de redevenir la première fédération dans la Fonction publique d'État, il faut que la participation massive des personnels au vote soit facilitée. Pour cela le SNES-FSU exige le retour au vote papier à l'urne.

3.1.7. Le SNES-FSU se doit d'utiliser des formats de fichiers non propriétaires, libres etinteropérables qui facilitent l'échange, le partage et le travail collaboratif. Il favorisera dans son activité l'utilisation de logiciels libres y compris des systèmes d'exploitation.

3.2. La communication

3.2.1. Le SNES-FSU réaffirme l'importance de toutes les formes de communication, qui ne sont pas exclusives les unes des autres et s'enrichissent mutuellement. Syndicat de terrain, il communique en premier lieu avec la profession dans les établissements. Il choisira judicieusement quelles formes doivent prendre ses publications selon le public visé : profession, communauté éducative, médias, opinion publique. Ses publications papier restent un outil essentiel à la diffusion de ses idées en salles des professeurs, particulièrement le *Courrier de S1*, les affiches à destination du panneau syndical, les suppléments catégoriels et les publications académiques.

3.2.2. Le SNES-FSU continuera d'intensifier sa présence sur les réseaux sociaux : syndicat majoritaire, il doit donner le ton. Cette présence est complémentaire des autres formes d'expression envers la profession. Il y mettra en valeur les articles des militants (publiés dans *L'US* ou sur les sites), les actions menées localement et la vie militante en général pour contribuer à la construction des mobilisations. Il réflé-

chira particulièrement à la façon de mieux faire connaître et partager le travail incomparable et inestimable de ses élus dans la phase de préparation des instances. Il continuera de développer la diffusion de vidéos courtes, qui reprendront, pour certaines, les interventions des secrétaires généraux ou nationaux dans les médias. Le renfort de professionnels encadrés par les militants est déterminant dans cette démarche : veille, élaboration de visuels variés, etc.

L'objectif d'une publication quotidienne sur la page Facebook du SNES-FSU national est maintenu tout en continuant à encourager la création de pages thématiques, académiques et départementales.

Twitter, actuellement peu utilisé par nos collègues, est davantage tourné vers la presse, les médias et les associatifs. Le compte Twitter du SNES-FSU doit donc continuer à tisser des liens de proximité avec ces acteurs.

La multiplication des supports (visuels, affiches, posts sur les réseaux sociaux, vidéos...) pour cette communication est essentielle en veillant à diversifier les angles d'approche (utilisation de l'humour par exemple).

Le S4 continuera de proposer des formations (ouverture de pages, de blogs, écriture d'articles courts...) aux militants souhaitant s'y investir dans les académies.

3.2.3. Pour faire face à la bataille d'opinion et lutter contre l'image fausement conservatrice que lui attribuent certains médias, le SNES-FSU doit être davantage actif et moins dans la réaction face aux questions des journalistes. Pour ce faire, il mettra en avant son image de syndicat porteur de projets ambitieux, s'appuiera sur les travaux de recherche qui confortent et étayent ses analyses et encouragera toutes les initiatives qui viseront à diversifier sa communication numérique : pages thématiques, blogs, etc. Il s'agit de faire de la communication non pour donner de l'information « conjoncturelle et croustillante » attendue par certains médias, mais bien de se saisir de cette communication pour développer et faire connaître nos analyses, montrer les cohérences des choix politiques et apporter nos réponses aux situations existantes.

3.2.4. La lettre électronique a été mise en place à la rentrée 2015, en cohérence avec la publication de *L'US*. Elle s'inscrit dans la volonté du SNES-FSU de permettre une alternance papier/numérique afin de réagir « à chaud » à l'actualité tout en réduisant le coût de sa production papier. Le site national proposera aux non-syndiqués la possibilité de s'y abonner.

Considérant que plusieurs S3 envoient une lettre électronique à leurs syndiqués ou ont l'intention de le faire, la coordination S2/S3/S4 doit être améliorée pour éviter des doublons d'envoi de mails et la saturation des syndiqués. Le S4 s'efforcera de prévenir les S3/S2 de la programmation de ses envois de mails à court terme, quand l'actualité le permet, et à long terme (calendrier lettre électronique). Certains mails pourront être envoyés aux non-syndiqués, via les listes de diffusion de mails mises en place par les rectorats.

3.2.5. Une application donnant accès aux actualités et aux informations personnelles de carrière et de mutation est en cours de développement et sera disponible sur toutes les plateformes. Elle proposera des notifications « push », sélectionnées avec soin, qui ponctueront les moments forts de la vie syndicale.

3.2.6. Après la refonte de son site à l'occasion du congrès de Marseille, le SNES-FSU doit continuer à améliorer l'ergonomie de son site, qui reste une source d'information cruciale pour tous ses militants, notamment en rendant l'outil « Recherche » plus efficace, mais également en améliorant son arborescence pour limiter le nombre de clics, et son référencement sur les sites de recherche. Le SNES-FSU lancera une réflexion sur une sitographie des plateformes pédagogiques collaboratives existantes et sur sa présence sur celles-ci, en association avec son secteur contenu. Pour harmoniser notre communication électronique et renforcer notre charte graphique, le S4 mettra à disposition des S3 un squelette de site.

3.3. Syndicalisme de retraité-es

Les retraité-es, syndiqué-es à part entière, sont engagé-es dans le SNES-FSU dans le prolongement de leur identité professionnelle, dans une logique de convergence des intérêts, des valeurs et des revendications communes avec les actifs ». Le syndicalisme retraités pose la question de la place des retraités dans la société et des enjeux de la retraite dans un projet de transformation sociale.

Le SNES-FSU porte des dossiers qui relèvent à la fois de la défense de la catégorie (revendications autour des pensions et place des retraités dans la société) et d'enjeux plus larges comme la protection sociale, les retraites, la fiscalité, la fonction publique, le service public... Ces questions relèvent du niveau national mais aussi pour une bonne partie des niveaux départemental et régional (politique du logement, habitat, transports, perte d'autonomie, santé...). Un lien plus étroit entre les départements et les



niveaux académique et régional devrait s'instaurer. Les CFR doivent être ouverts aux représentants de la SFR, les questions spécifiques des retraités y étant abordées. Le travail actifs/retraités doit se poursuivre dans ce cadre géographique avec les représentants FSU qui siègent dans différentes instances (CESER, SRIAS, ARS notamment).

Par ailleurs, le SNES-FSU doit développer et structurer le travail commun des actifs et des retraités, notamment par des stages, sur les questions de protection sociale et de retraites.

L'exigence de maintenir les solidarités intergénérationnelles est une des raisons de notre opposition à la CASA – qu'il faut supprimer –, aux complémentaires adossées à l'âge... Il s'agit de travailler avec les actifs, en direction des collègues en fin de carrière, pour mieux préparer en amont le départ à la retraite par des réunions en partenariat avec les S2 et par des stages académiques, de type « préparer sa retraite », organisés avec l'aide du S3 et du S4. Il est important que tout au long de la carrière, les adhérents soient informés sur les retraites et sachent que le syndicalisme ne s'arrête pas à la fin de la vie active.

L'activité en direction des néoretraités doit être développée pour mieux prendre en compte le passage à la retraite et la poursuite de la syndicalisation. À ce sujet, les 60-70 ans représentent une tranche d'âge particulièrement importante pour pérenniser la syndicalisation et assurer le vivier du renouvellement. Les années de retraite se construisent par étapes et le SNES-FSU doit être présent à chacune d'elles, grâce aux S1. *L'US Retraités*, avec un numéro envoyé à tous les adhérent-es, « le mémo », les stages, les permanences, sont des outils précieux à développer.

Le syndicalisme retraité doit aussi réfléchir aux moyens de mieux prendre en compte les demandes individuelles. Le SNES-FSU doit y être attentif à tous les niveaux (national, académique, départemental) et être, pour toutes et tous et notamment pour les polyensionnés, de plus en plus nombreux, un lieu-ressource.

Cela suppose une formation et une structuration des équipes militantes à tous les niveaux, une organisation, une mise en réseau qui permette la réactivité face aux questions posées.

L'engagement des retraités dans les structures syndicales et fédérales du SNES-FSU, de la SFR-FSU, les rencontres avec les autres organisations de retraités à tous les niveaux, l'implication dans les instances qui les concernent imposent un travail d'équipe, des adhérents en plus grand nombre avec le souci permanent de renouveler les cadres militants. Ces objectifs passent notamment par un travail de S1 renforcé, une coor-

dination académique efficace, la nécessité de stages de formation (au plan local et national) pour permettre l'élargissement du nombre de cadres militants à tous les niveaux et l'acquisition de compétences. Les équipes doivent accueillir davantage de jeunes retraités, tout en assurant la représentation des différentes étapes de la retraite.

Le SNES-FSU appelle ses adhérents à rester syndiqués à la retraite et à s'impliquer pour faire des SFR FSU et de la FGR FP des forces incontournables.

3.4. La formation syndicale

3.4.1. Élaborée dans ses lignes de force au niveau national, discutée dans nos instances nationales et académiques, la politique de formation se décline dans les S3 selon des modalités adaptées, au plus près des besoins des équipes d'établissement. Le réseau des correspondants académiques (recensement des besoins locaux de formation, diffusion et mutualisation de schémas de stages, critique collective des formations proposées, repérage de ressources militantes, échange d'idées), peine à exister. Surcharge des militants ou animation insuffisante par le secteur national, cette situation doit s'améliorer. Il est nécessaire d'améliorer les outils d'échanges et de mutualisation des pratiques afin de les faciliter.

3.4.2. Outil de renforcement d'un SNES-FSU renouvelé et adapté aux luttes à venir ainsi qu'à leurs nouvelles modalités, s'appuyant sur les ressources développées en particulier par l'IRHSES, l'Institut de la FSU et ADAPT, la formation doit bénéficier de moyens militants suffisants.

3.4.3. Face au recul de syndicalisation, et au besoin de renouvellement militant, la formation syndicale, partie prenante de l'Observatoire de la vie syndicale, participe de la reconquête, notamment par la formation de militants chargés du suivi des S1, sachant qu'il ne peut exister de modèle unique. Les S3 doivent réfléchir à la pertinence de la fusion des fonctions de correspondant de la vie syndicale d'une part et de la formation syndicale d'autre part, en prenant garde à la multiplication des réunions impossibles à tenir pour les militants.

3.4.4. Un stage d'accueil sera proposé à chaque nouveau syndiqué (enjeux sur le système éducatif, les carrières, les droits des personnels, le fonctionnement du SNES et de la FSU, le paysage syndical, les mouvements sociaux, avec la dimension historique). Un livret court, réalisé en association avec les S3, pourrait être adressé à tout nouvel adhérent, annonçant la tenue de ce stage.

3.4.5. Le SNES-FSU développera, s'appuyant sur les travaux des S3 et des secteurs nationaux, des formations permettant à tous les collègues de réfléchir aux conditions du métier et aux pratiques professionnelles, ainsi qu'aux évolutions des connaissances et des contenus disciplinaires en s'appuyant sur les travaux de la recherche. Il ne s'agit pas d'une démarche prescriptive visant à déboucher sur des pratiques estampillées par le SNES-FSU mais d'une réponse aux attentes fortes de la part de la profession d'un cadre permettant des échanges entre pairs, hors de toute contrainte hiérarchique, contribuant ainsi à renforcer l'articulation entre nos mandats syndicaux et le vécu des personnels. Dans un contexte de diminution de la formation continue, cette démarche ne vise pas à pallier les carences institutionnelles et le SNES-FSU continue à exiger une formation continue ambitieuse et correspondant aux besoins de tous les personnels.

3.4.6. Dans la perspective du nouvel outil syndical, la formation syndicale favorise le rapprochement entre organisations, FSU, CGT, Solidaires notamment. Le SNES-FSU développera les formations communes, à tous les niveaux de l'organisation, avec participation d'intervenants extérieurs, offre de stages aux publics mélangés, échange de pratiques et de formateurs, avec le souci constant et prioritaire du renforcement de notre organisation, et la recherche d'une dimension fédérale. Le SNES-FSU approfondira notamment, avec le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU, le travail de réflexion déjà mené.

3.5. Syndicalisation

3.5.1. Depuis 2014, le nombre de syndiqué-es s'est stabilisé à 60 000 avec moins de retraité-es et plus d'actifs. Pour les retraité-es, c'est la conséquence de l'allongement de la durée d'activité et du creux démographique des classes 51-60 ans. Mais la rupture du lien avec le syndicat à la veille ou lors du départ en retraite reste massive hors militants et responsables syndicaux.

3.5.2. L'augmentation du nombre de syndiqué-es actifs est la conséquence de l'augmentation des recrutements, et a été facilitée par les dispositions prises en 2013-2014 pour mensualiser la cotisation et permettre le paiement en ligne dont le succès est avéré. Il faut davantage promouvoir la mensualisation et ces moyens de paiement ainsi que le renouvellement automatique de cotisations (tacite reconduction). Il faut travailler sur tous les obstacles à la syndicalisation. Il faut former les militant-es à proposer l'adhésion.

La syndicalisation reste un enjeu majeur pour l'avenir du SNES-FSU (la cotisation

représente 95 % de ses ressources financières), et la fidélisation de toutes les générations en est la clé. L'information et le suivi des stagiaires mais aussi des néotitulaires (T1 et T2) est essentielle et il faut leur proposer un accompagnement spécifique. Il faut de même accompagner le passage à la retraite et démontrer l'importance de rester syndiqué-e. Les questions de métier, les critères de qualité du travail, doivent aussi être un objet syndical qui peut permettre d'amener à la syndicalisation et au militantisme de nouveaux collègues.

3.5.3. Tout ce qui va dans le sens de la simplification du bulletin d'adhésion doit être engagé. Le montant d'un prélèvement doit être égal au quotient entre le montant de la cotisation et le nombre de prélèvements. Les barèmes voisins des certifiés, CPE, biadmissibles et CO-Psy doivent être unifiés et ceux des non-titulaires simplifiés en respectant au mieux le principe statutaire de la proportionnalité de la cotisation et du salaire. Les modifications de carrière seront mises à jour automatiquement pour les adhérent-es en renouvellement automatique à partir de la rentrée 2016. La vie syndicale reste rythmée par l'année scolaire et l'adhésion reste attachée à une année scolaire et une académie, même si un-e adhérent-e doit être considéré-e comme à jour de sa cotisation pendant les douze mois qui suivent son paiement.

3.5.4. Concernant les AED-AESH et personnels en CUI, S'il y a obstacle à l'adhésion, ce n'est pas son montant qui est en cause. Cette catégorie est peu prise en charge au niveau de l'établissement et le SNES-FSU n'apparaît pas comme leur syndicat « *a priori* ». Les propositions faites aux derniers congrès n'ont pas été ou pas pu être mises en œuvre (HIS spécifiques...). Les problématiques et les attentes sont différentes entre ceux qui sont étudiants, et ceux qui ne le sont pas. La fragilisation du contrat d'AED, le recrutement par les chefs d'établissement et ses conséquences sur les conditions de travail entraînent un turnover important et des personnels qui sont marginalisés n'ont pas un fort sentiment d'appartenance à l'Éducation nationale et ne voient donc pas l'utilité de se syndiquer, surtout à un syndicat fortement identifié professionnellement. Une campagne axée sur la revendication d'un autre statut avec cadastre national et sur un temps de travail compatible avec des études, un salaire revalorisé, est nécessaire. Le plus difficile est de rentrer en contact avec les AED qui sont souvent oubliés par les S1 et les tournées de S2. Pour soutenir ces contacts, il faut continuer à développer un matériel spécifique sur les propositions du SNES-FSU. Un matériel



spécifique sur les AESH et personnels en CUI s'impose avec la même démarche en insistant sur la professionnalisation et les contrats. Tous ces personnels doivent être ainsi amenés à participer aux réunions d'information syndicale et à l'activité du syndicat. Il paraît nécessaire que chaque section académique du SNES-FSU se dote d'un secteur AED-AESH. Les propositions faites aux derniers congrès doivent être reprises et mises en œuvre

3.5.5. Dans l'ensemble du syndicat, la baisse du nombre des syndiqué-e-s s'est accompagnée d'une perte de fidélisation et d'une réduction de la base militante. La question de la fidélisation est encore plus prégnante chez les jeunes. Même s'il nous semble insuffisant, il y a un fort renouvellement des jeunes générations qui l'emporte chez les certifiés et CPE. Les CO-Psy ont la particularité de s'être consolidés sur une base militante plus fidèle au syndicat mais dans une profession vieillissante du fait de son non-renouvellement.

3.5.6. L'un des enjeux des années à venir est dans l'investissement des jeunes générations dans le syndicat, dans leur « prise de responsabilité », et ce qui se joue actuellement dans les collèges pèsera. Il faut pour cela veiller aussi à ce que l'organisation même du syndicat ne soit pas un frein à leur investissement.

3.6. Le réseau militant

3.6.1.

3.6.1.1 Premier bilan des observatoires de la vie syndicale

Les Observatoires de la vie syndicale prévus par le congrès de Marseille se sont installés de façons diverses dans les académies. Ils ont permis de dresser un premier bilan de la réalité des réseaux militants du SNES-FSU et des difficultés à les faire vivre.

Le SNES-FSU doit collectivement approfondir la réflexion qu'ils ont permis d'initier. Un point de l'activité des observatoires doit systématiquement être à l'ordre du jour des CAN et CN qui doivent les mandater régulièrement sur les sujets concernant la vie syndicale, l'organisation des instances, les conditions du développement du militantisme à tous les échelons de l'organisation... Il doit poursuivre son action pour la mutualisation.

3.6.1.2 Le S1

Le SNES-FSU a toujours tiré sa force de sa capacité à être auprès des collègues, à construire avec eux ses revendications, y compris en recourant à des consultations à tous les échelons lorsque les conditions s'y prêtent, à les accompagner et les soutenir dans leurs relations avec l'administration en général et leurs supérieurs hiérarchiques en particulier.

Les S1 sont le maillon essentiel de notre syndicat et leur présence au sein de chaque établissement demeure notre horizon. Les secrétaires de S1 doivent d'abord être les représentants de leurs collègues syndiqués de l'établissement, et les S1 mieux fonctionner comme collectifs militants dans l'établissement. C'est sur eux que repose avant tout la syndicalisation. Ils sont le pivot où, au plus près du terrain, se construisent les solidarités indispensables à la réussite des actions majoritaires et d'un syndicalisme de lutte et de masse. Ils constituent l'échelon privilégié pour promouvoir la réflexion sur le travail effectif des enseignants, en particulier lors des heures mensuelles d'information syndicale qui doivent pouvoir être de véritables moments d'échanges et d'initiative collective. Confrontés aux politiques managériales mises en place dans les établissements, ils ne doivent pas se sentir isolés. Le SNES-FSU doit agir à tous les niveaux, pour protéger les militants, notamment de S1, contre toute forme de discrimination ou malveillance de l'administration. C'est un enjeu majeur pour la sauvegarde et le développement des S1 et des S2.

L'appareil syndical, tous les militants doivent autant que possible aider les secrétaires de S1, les correspondants d'établissement à mener leur mission syndicale. Pour cela, les équipes de S2 pourront s'appuyer sur les Observatoires pour renforcer au mieux le maillage territorial des S1. Le SNES-FSU sera particulièrement vigilant sur les propos et la posture des élus FN dans les CA des établissements et propose des outils de décryptage de leurs discours (stages syndicaux, HMIS, guide...). Il s'appuiera sur le travail fait dans la FSU.

3.6.2. La place et le rôle de S2

3.6.2.1. Le S2 tête de réseau

Les S2 ont un rôle irremplaçable de têtes de pont d'un réseau de représentants de bassin et/ou d'établissements. Sans abandonner l'objectif d'avoir un S1 par établissement, la lucidité et le souci d'efficacité imposent de se concentrer sur la présence d'un militant SNES-FSU, que les collègues identifient, animateur d'un réseau dont la configuration (bassin ou département) peut dépendre des réalités géographiques, historiques et sociales.

Les S2, dont l'action est coordonnée notamment au niveau académique, ont un rôle irremplaçable de têtes de pont d'un réseau de représentants de bassin et/ou d'établissements. Ils doivent apporter un triple soutien au nouveau du réseau militant :

- d'abord en étant les premiers interlocuteurs des militants de S1 en leur apportant des réponses, des outils, pour l'animation de la vie syndicale locale ;

- ensuite en participant au suivi des S1 en cours de (re)construction sur le modèle des collectifs militants locaux à mettre en œuvre ;

- enfin en coordonnant l'activité des S1 notamment dans le cadre des campagnes et des mobilisations.

Cela passe par la mise en place d'équipes de militants des S2 qui prennent en charge plusieurs établissements d'un bassin éducatif ou d'un département selon les réalités géographiques, historiques et sociales. Ces militants ont pour but de favoriser la formation de S1, ou, à défaut, de correspondants d'établissement pouvant servir de relais, dans un premier temps, et, quand ceux-ci existent, ils peuvent les accompagner dans l'organisation d'HIS, la rédaction de motion, la mise en place d'action et faciliter la mise en perspective plus large. Enfin ils les sollicitent pour participer à des collectifs élargis au niveau départemental pour pouvoir fédérer et coordonner les luttes et les actions.

Les conseils syndicaux réguliers ouverts à tous les syndiqués sont un moyen de répondre à cette difficulté. Ils permettent l'échange avec les syndiqués pour les mobilisations et la construction des mandats.

3.6.2.2. Cela impose que les articulations S2/S3/S4 soient conçues de façon à ce que les S2 disposent de la formation, des informations et du matériel nécessaires en temps utile pour remplir leur mission.

Ils doivent pouvoir définir une offre de formation syndicale dans leur département à partir des besoins qu'ils identifient et en cohérence avec la politique de formation syndicale du S3.

Les Observatoires de la vie syndicale devront travailler sur les pistes permettant d'atteindre ces objectifs (nature du matériel à fournir, connaissance précise des militants nationaux au sein des différents secteurs et des militants académiques, formation à l'animation des HIS et à la gestion et à l'animation de listes de diffusion, connaissance des relevés de décision des BN et des CAN...) et présentera ses conclusions au CN. Les S2 doivent être davantage associés aux échanges à l'intérieur de l'organisation notamment dans l'élaboration des mandats, ce qui implique de les intégrer pleinement dans les exécutifs et les délibératifs académiques.

Dans un souci de cohérence de l'expression et des actions du SNES dans les différentes instances, dans la FSU, vis-à-vis des autres syndicats et des collègues, leur capacité à porter la parole du SNES-FSU dans les établissements impose en effet qu'ils soient davantage impliqués dans toutes les discussions de l'organisation.

Ainsi le CN pourra être pensé davantage en lien avec les besoins des S2, comme de

ceux des nouveaux militant-es (moins d'implicites renvoyant aux débats déjà faits en BN et CAN, des temps davantage déconnectés de l'actualité immédiate, une feuille de route plus claire sur le plan et les modalités d'action à l'issue du CN). Le Conseil national doit être un lieu et un moment où se synthétisent des réflexions et des débats qui vont au-delà du cercle des responsables. Cela suppose, en partie pour les questions qui sortent de l'actualité immédiate, de mettre en mesure les S3 et les S2 de les organiser de la manière la plus large et la plus approfondie possible : dégager une thématique bien en amont du CN, diffuser des notes préparatoires...

3.6.2.3. Le lien avec les SD de la FSU

Les S2 sont l'échelon de base de l'investissement fédéral du SNES dans la FSU. Il est impératif de leur donner les moyens et les outils pour tenir leur place dans ce travail dans la SD pour lequel la réflexion des S2 doit être mieux alimentée, et dans le CFR, et de l'articuler, en coordination avec le S3, avec l'activité militante du SNES-FSU.

Le SNES-FSU doit s'impliquer pleinement dans la vie fédérale au niveau régional, qui traite des dossiers fondamentaux pour l'avenir du second degré (carte des formations, orientation, second cycle, lien avec le CR, les autres ministères, la préfecture). À cet égard, les militants de S3 ont un rôle essentiel dans l'animation des CFR et des coordinations fédérales infra-régionales dès lors qu'elles existent.

Pour gagner en efficacité militante et renforcer la visibilité fédérale (échelon primordial dans les négociations politiques), les réseaux fédéraux doivent être développés. Cela nécessite de travailler à une plus grande coordination notamment avec les autres syndicats de la FSU présents dans les établissements du second degré en mutualisant davantage le matériel, les informations et les analyses.

3.6.3. Le travail à venir des observatoires

Les observatoires doivent :

- poursuivre leur réflexion sur le développement du réseau militant ;
- poursuivre la réflexion sur les conditions d'existence et l'accompagnement d'une vie syndicale sur le lieu de travail et l'exercice de la responsabilité de secrétaire de S1, dans un contexte peu propice au militantisme : isolement parfois des collègues syndiqués, augmentation de la charge de travail professionnel dans des conditions matérielles fortement dégradées ; accroissement des pouvoirs des chefs d'établissement dans le cadre d'une autonomie construite sur l'imposition de « bonnes pratiques » et de mise en concurrence des établissements, des personnels et des disciplines scolaires ;



- initier la réflexion sur trois points cruciaux : la syndicalisation et la fidélisation des syndiqués, le rapport des syndiqués à l'organisation syndicale ; le passage au militantisme dans le SNES-FSU, en particulier des femmes et des jeunes collègues mais aussi des collègues en situation non stabilisée (TZR) ou précaire (non-titulaires) ; les conditions pour que cet engagement militant soit plus pérenne et compatible avec les conditions de vie et les aspirations professionnelles, familiales et sociales de celles et ceux qui le prennent ; le maintien de la syndicalisation à la retraite ;

- le fonctionnement des instances (CA, CN, congrès) ;

- l'utilisation des moyens syndicaux.

Ce travail doit se nourrir des travaux de recherche, en particulier pour l'analyse des attentes professionnelles des collègues, sur la conception de leur métier et du système éducatif, et vis-à-vis du mouvement syndical.

Il devra déboucher sur des propositions concrètes qui seront débattues dans les instances du SNES-FSU et lors du prochain congrès.

3.7. Le fonctionnement des instances représentatives des personnels

L'engagement dans les instances représentatives des personnels est une part importante de l'activité syndicale. Mais leur bon fonctionnement est trop souvent empêché par l'administration. En Conseil d'Administration ou en Comité Technique il est en effet de plus en plus difficile d'obtenir les informations indispensables au dialogue social et de faire bouger l'administration sur les choix opérés. La remise en cause des conditions de fonctionnement de ces instances se pose au regard des accords de Bercy.

Les CHSCT sont des instances encore jeunes dans la fonction publique. Ils se mettent progressivement en place avec des moyens syndicaux qui ont été donnés avec retard. Le développement des CHSCT va imposer la poursuite des efforts de formation de la part de notre syndicat, au-delà des membres des CHSCT.

En CHSCT, l'administration entrave fréquemment l'activité et les débats, notamment lorsqu'il s'agit d'aborder les problématiques liées aux conditions et à l'organisation du travail. Il faut renforcer le lien entre les militant-es siégeant en CHSCT et l'ensemble des autres militant-es afin que chacun soit sensibilisé à cette instance, notamment par l'installation des CoHS dans les établissements.

Cette instance doit être reliée aux Comités Techniques, au-delà des obligations réglementaires : certains débats, thèmes et positionnements syndicaux dévelop-

pés en CT peuvent être repris en CHSCT sous l'angle des conditions de travail et, inversement, les travaux du CHSCT peuvent nourrir l'argumentation en CT. Le travail dans les CHSCT doit être un outil au service de l'action syndicale. Nous devons veiller aux risques de dérives et d'instrumentalisation qui viseraient à exclusivement le centrer sur les urgences à traiter, sur la sécurité ou sur les moyens palliatifs pour traiter la souffrance au travail.

L'implantation du SNES-FSU dans les établissements est un atout qu'il faut développer ou renforcer. Le travail syndical dans ces instances ne pouvant être porté par les seuls délégués-ées ou élus-ues SNES-FSU, il faut être attentif à son intégration (préparation en amont, exploitation syndicale en aval) à l'ensemble de l'activité syndicale, tout en y associant, en les formant, les nouvelles et nouveaux militant-es.

3.8. Le SNES-FSU et l'évolution de l'organisation de l'État et après la loi NOTRe

La création des 13 nouvelles Régions métropolitaines ne s'est pas accompagnée de fusions d'académies et n'a donc pas de conséquences sur la structuration du SNES et le périmètre géographique des actuels S3. Cependant le poids politique plus important des Régions (prévu aussi par la loi d'orientation pour l'École) dans le domaine scolaire, la désignation d'un recteur de Région dans les neuf Régions pluri-académiques imposent une coordination des S3 d'une même Région.

Il s'agira en particulier de traiter toutes les questions qui relèvent du champ de compétences de la Région (carte des formations professionnelles, apprentissage, budget des lycées, transport et manuels scolaires, gestion du Fonds social européen pour ce qui concerne le financement des projets liés à l'apprentissage et à la formation professionnelle, SPRO...), de coordonner les positionnements des délégations FSU dans les différents CTA qui sont maintenus, dans les CREN qui devraient remplacer les CAEN, et d'assurer la participation du SNES dans les CFR de la FSU.

Par ailleurs, le SNES-FSU doit aussi être un interlocuteur des conseils régionaux et départementaux.

Le fonctionnement des CDEn et CAEN – où la présence des élus politiques est de surcroît fort épisodique – n'est pas satisfaisant. La réunion des élus, des représentants de l'administration, de ceux des personnels et des usagers est pourtant indispensable et nous permet de porter nos revendications au-delà des personnels. Créer des groupes de travail serait-il de nature à revitaliser ces instances ?

Ces instances doivent être revitalisées.

Pour cela, le SNES-FSU demande la création de groupes de travail « officiels » pour anticiper et/ou approfondir les travaux de ces instances sur des thématiques précises. Ces GT devront être des émanations des CDEn et CAEN et constitués sur la base de la représentativité des organisations telle que définie dans ces mêmes instances. Pour cela le SNES-FSU demande le respect du fonctionnement des instances (délais de convocation, transparence et exhaustivité des documents). Il demande que les CTA et CTSD se réunissent préalablement aux CAEN et CDEn.

Même si les nouvelles Régions sont très étendues, ne faut-il pas que les CAEN deviennent régionaux là où les Régions regroupent deux ou trois académies ? De nouveaux droits syndicaux doivent être ouverts pour les représentants des personnels dans les instances régionales (CAEN, CESER, CREFOP).

Pour les Régions multi-académiques, le SNES-FSU devra poursuivre sa réflexion sur la création des CIAEN ou CREN. Mais, parallèlement, il faut obtenir une amélioration du fonctionnement des CAEN et la mise en œuvre d'un véritable processus de concertation, permettant la prise en compte de la voix des personnels (GT, droits nouveaux pour les représentants, CTA préalable sur les contrats de Régions pour connaître ce qui portent les recteurs au nom de l'État...) et des besoins territoriaux de chaque académie.

3.9. Moyens syndicaux

3.9.1. Les décharges d'activité de service

Alors que le volume de décharge d'activité de service dans le ministère de l'Éducation nationale était insuffisant au regard des proportions accordées dans d'autres ministères ou services publics, le regroupement de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dans un même ministère a permis à l'État de substantielles économies sur les décharges, pourtant adossées aux CT. Le SNES-FSU, avec la FSU, exige non seulement un décompte séparé et indépendant pour les enseignements scolaires et l'enseignement supérieur, mais aussi une augmentation significative de ce volume de décharge d'activité.

À l'intérieur du SNES-FSU, la répartition des décharges tient d'avantage de la force de l'habitude que de critères objectifs et mesurables. La proportion du S4, qui a fortement diminué entre 2000 et 2008 du fait de l'attribution exclusive des augmentations de volume au cours de cette période aux sections académiques est arrivée à un niveau en deçà duquel son fonctionnement serait mis en péril tandis que le travail dans les S3 est de plus en plus chronophage.

Il est nécessaire de définir un mode de calcul de la ventilation entre les S3 avec des critères de répartition connus de tous. Ces critères doivent être débattus et faire l'objet d'un large consensus. Pour ce qui concerne la répartition entre S3, outre une part fixe correspondant aux « incompressibles » de l'activité syndicale, d'autres critères pourraient être mis à l'étude, comme par exemple le nombre de personnels, le nombre d'établissements et la densité, le nombre de départements, la prise en compte de la ruralité, des temps de déplacement notamment pour participer aux activités des instances, le turnover important qui augmente la difficulté à stabiliser des équipes militantes et qui suppose de devoir former des « nouveaux militants »...

L'Observatoire de la vie syndicale devra y travailler. Il faudrait au préalable une projection et voir quelles conséquences auraient ces nouvelles clés de répartition sur le fonctionnement des S3 avant toute validation.

3.9.2. Faciliter l'investissement militant

Le SNES-FSU reste attaché à une activité militante articulée à un exercice réel du métier. C'est pourquoi ses militant-es ne sont pas des « permanent-es ». Le rajeunissement du corps enseignant interroge les modes d'investissement militant des nouvelles générations. Le SNES-FSU doit mieux prendre en compte cette réalité et mettre en œuvre des dispositifs, par exemple sur la prise en charge des frais de garde des jeunes enfants, mais aussi dans le choix des créneaux de ses réunions, dans leur déroulement et leur durée, permettant à toutes et à tous de trouver une place militante moins pénalisante (ordre du jour, limitation du temps de parole, comptes rendus...).

Il doit travailler l'accueil et l'intégration des nouveaux militants en adaptant ses formes de travail pour ne pas être repoussé, en évitant les implicites. Il doit multiplier le travail collectif et améliorer la mutualisation des moyens des S2 et S3.

Par ailleurs, la féminisation de l'outil syndical est un enjeu majeur pour le SNES-FSU, son renouvellement et son renforcement dans notre profession féminisée à 65 %. C'est donc l'intérêt de toute la profession que le SNES-FSU prenne mieux en charge cette question. La féminisation s'inscrit dans la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes dans notre société. La volonté du SNES-FSU de développer un syndicalisme de transformation sociale lui impose d'agir concrètement pour améliorer la représentation femmes/hommes dans ses instances à tous les niveaux.



4. LE SYNDICALISME INTERNATIONAL

4.1. Au moment où la mondialisation explose, où l'Europe continue à être fortement soumise à la pression des milieux financiers, les instances européennes tout comme le FMI ont montré une extrême intransigeance au service du capital. La crise grecque a connu un paroxysme en 2015 avec le rejet de toute forme d'austérité par le peuple grec consulté par référendum.

Dans ce contexte, et de par le positionnement politique de la CES qui n'a pas condamné l'action de la Troïka, le mouvement syndical, assez divisé, n'a pas été en mesure de construire un front contre l'austérité en solidarité avec la Grèce.

Le réseau Alter Summit est le seul cadre large de rassemblement des forces qui portent des propositions alternatives aux politiques d'austérité.

4.2. Place du syndicalisme international dans notre organisation

Le SNES-FSU poursuit son activité internationale dans plusieurs domaines : Alter Sommet, Altermondialisme, Internationale de l'Éducation et Comité syndical européen de l'éducation, Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation, solidarité internationale et coopération. Il essaie de construire des alliances avec les organisations syndicales et les mouvements citoyens afin de créer le rapport de force à l'international, en relation avec sa stratégie syndicale nationale.

4.3. L'activité internationale du SNES est méconnue des adhérent-es et même de nombreux militant-es.

Afin de faciliter l'appropriation des questions internationales, il faut faire participer davantage les militant-es des secteurs du S4 en lien étroit avec le secteur international ainsi que des responsables des sections académiques. Cela pourrait se traduire par la participation à des réunions, des stages, initiatives ou missions de solidarité internationale. Le SNES-FSU rendra plus lisible ses actions et activités dans diverses publications, notamment numériques. Par ailleurs, il s'attardera à traiter d'une problématique internationale ou européenne au moment des réunions des instances (CA ou CN).

4.4. Faire évoluer les structures syndicales comme l'Internationale de l'Éducation et le Comité Syndical Européen de l'Éducation vers un syndicalisme de transformation sociale et mieux ancré sur les préoccupations professionnelles reste un objectif à atteindre. Dans cette optique, le SNES-FSU met-

tra notamment en évidence les objectifs coordonnés des différentes réformes de l'éducation dans les pays de l'UE. Cette logique commune est inscrite dans le programme Éducation et Formation 2020, qui s'inscrit dans la suite de la stratégie de Lisbonne (plan « Éducation 2010 »), adoptée au sommet pour l'éducation de Barcelone en 2002.

Le SNES-FSU contribuera à ce que le CSEE mène des campagnes d'opinion encore plus actives en direction des institutions européennes (Commission, Parlement en particulier la Commission Éducation) et doit travailler à la convergence des luttes en s'appuyant davantage sur l'expression et les analyses de ses organisations affiliées. C'est la même démarche qui inspirera le travail syndical à mener au sein de l'Internationale de l'Éducation

4.5. Un syndicalisme plus combatif qui travaille à la réalisation de convergences en matière de propositions alternatives est plus que jamais nécessaire pour contrer les politiques néolibérales et anti-sociales.

En Europe, la CES s'est inscrite dans un soutien aux forces de la troïka en se prononçant contre la tenue du référendum en Grèce en juin 2015, et en ne remettant pas en cause le fonctionnement de l'UE ni les politiques néolibérales qu'elle conduit.

Actions et mouvements de solidarité doivent être renforcés à l'échelle européenne. La CES, aux côtés d'autres forces syndicales, se doit d'y concourir en appuyant toutes les luttes contre l'austérité enclenchées par les syndicats dans leur pays.

Le SNES-FSU cherchera aussi à développer des relations bilatérales avec diverses organisations syndicales pour construire des mandats et porter des actions syndicales européennes revendicatives.

4.6. Altermondialisme

Il y a nécessité de mobiliser davantage notre syndicat à tous les échelons pour participer aux actions de niveau européen lancées par le réseau Alter Sommet. Un des moyens pour y parvenir consisterait à impliquer les sections académiques dans les mobilisations organisées en règle générale à Bruxelles. Cela pourrait se traduire concrètement par un travail de réflexion mené au plan local qui déboucherait sur la mise en place de délégation de militant(es) de S3 avec des responsables du S4.

Il y a nécessité aussi à renforcer nos travaux avec l'association ATTAC et à ne pas désertier les Forums sociaux européens et/ou mondiaux, particulièrement le prochain FSM qui se déroulera été 2016 à Montréal.

4.7. L'activité internationale de la FSU

Le SNES-FSU rappelle le mandat adopté au Congrès de la FSU au Mans (février 2016) : « Il est nécessaire de reprendre une démarche d'adhésion à l'Internationale des Services Publics, après avoir relancé une réflexion et déterminé les modalités de travail et de règlement des cotisations ». Par ailleurs, afin de renforcer la FSU, l'affiliation à la Fédération européenne des services publics pourrait être envisagée.

5. SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET COMBATS POUR LA PAIX

La France doit développer une politique qui œuvre pour la paix, partout dans le monde et qui donne à chaque peuple les conditions de sa propre émancipation. Le SNES-FSU condamne les violences qui sont commises dans le cadre de conflits armés et appelle les belligérants au respect du droit à la scolarité pour tous les enfants ainsi qu'au respect de l'ensemble des personnels de l'éducation. Il encourage les réflexions concernant les actions à prendre dans ce domaine et rappelle que l'éducation à la paix doit constituer une préoccupation permanente.

Le SNES-FSU dénonce toute violation des droits humains et syndicaux dans le monde et renouvelle son soutien à tous les peuples opprimés.

Dans le cadre de son action pour la solidarité internationale, le SNES-FSU œuvre entre autres pour le droit à la scolarisation des enfants de migrants ainsi que des enfants vivant dans des zones de conflits, mais apporte aussi son soutien aux organisations syndicales d'enseignant-es qui participent d'une société plus juste et plus démocratique. Le SNES va continuer, avec l'Internationale de l'Éducation et sa région Europe, le CSEE, à agir pour demander le respect des droits humains et des droits syndicaux.

La France doit œuvrer pour la paix dans le cadre défini par les conventions internationales. Elle doit cesser ses ventes d'armes et le soutien aux régimes dictatoriaux. Le SNES-FSU demande que les interventions militaires françaises soient systématiquement sous mandat de l'ONU ou à la demande d'un gouvernement démocratiquement élu.

5.1. Proche et Moyen-Orient

Les Guerres multiples en Afrique et Moyen-Orient ont pour conséquence un flux migratoire exceptionnel de populations soumises aux guerres et aux bombardements, et convaincues

qu'il n'existe, aujourd'hui, aucune solution politique pour sortir de cette situation.

C'est avec nos valeurs : LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ que nous devons construire des politiques, en France et en Europe, et qu'il faut abandonner les « solutions militaires et policières » pour permettre la mise en œuvre de solutions politiques aussi bien dans les États subissant les guerres que pour l'accueil des migrants.

5.2. Pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, imposer le droit.

Le SNES-FSU rappelle ses mandats et son engagement pour une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. Il souligne son attachement à voir la sécurité des deux peuples garantie par un accord de paix global entre deux États respectant les résolutions de l'ONU et l'ensemble des droits du peuple palestinien.

L'occupation et l'émiettement du territoire se poursuivent dans un climat de violence et de haine. Le SNES-FSU dénonce les emprisonnements de masse, y compris des enfants parfois pendant des années sans jugement, et les lois discriminatoires à l'encontre des Palestiniens-citoyen-nés d'Israël. Pourtant des avancées diplomatiques ont eu lieu : admission à l'ONU de l'État de Palestine, reconnu par 136 États sur 193, participation à la COP 21, mesures économiques prises par l'UE (« lignes directrices », « étiquetage des produits des colonies », désengagement de quelques entreprises internationales travaillant dans les colonies).

Le SNES-FSU doit apporter son soutien aux mouvements israéliens et palestiniens engagés pour la paix.

Il favorisera toutes les initiatives concrètes d'échanges culturels entre Palestiniens et Israéliens.

Le SNES-FSU demande que soit marquée de façon claire et publique la différence entre l'antisémitisme qui est un délit et l'action citoyenne contre les dénis du droit international commis par l'État d'Israël.

Engagé avec le Collectif National Palestine, il continue de demander, dans le cadre de la campagne d'action citoyenne BDS, le désinvestissement des entreprises françaises des colonies, la suspension de l'accord d'association UE/Israël voté par le Parlement européen en 2002, l'interdiction complète de la vente de produits des colonies dans l'UE et l'abrogation de la circulaire Alliot-Marie, confirmée par Mercier, qui considère les citoyen-nés engagé-es en France dans ces actions comme des délinquant-es, et les poursuit. Le SNES-FSU s'indigne de l'interpellation par la police de personnes portant un tee-shirt avec l'inscription « Boycott Israël »



lors de trois manifestations parisiennes. Ces agissements comme les arrêts de la chambre criminelle de la Cour de cassation d'octobre 2015 sur lesquels ils se fondent, condamnant des collègues enseignants de l'académie de Strasbourg, sont contraires aux droits de manifester librement, de manière pacifique, hors de toute expression raciste ou antisémite, contre la politique de cet État.

Le SNES-FSU réaffirme sa demande de reconnaissance par la France de l'État de Palestine dans ses frontières reconnues par l'ONU. Le gouvernement français et l'UE doivent appliquer des sanctions contre Israël jusqu'à ce que celui-ci applique les résolutions de l'ONU.

Le SNES-FSU sera attentif à la campagne de formation des enseignants mise en place après les attentats de janvier 2015, formation qui ne peut être confiée à une seule organisation, la LICRA. En lien étroit avec le syndicat des enseignants palestiniens (GUPT), il continuera à soutenir notamment, à travers un programme de coopération bilatérale, le droit à scolarisation des enfants.

5.3. Syrie

L'ONU estime à 7,5 millions (soit plus d'un quart de la population) le nombre actuel de Syriens qui ont fui leur pays pour échapper à la terreur policière et

militaire depuis le printemps 2011 par le régime de Bachar Al-Assad (soutenu par la Russie, l'Iran et le Hezbollah) et la terreur organisée par Daesh, dans une région déjà déstabilisée par les conflits qui peuvent être provoqués par des puissances étrangères, États-Unis, Arabie saoudite et leurs alliés.

Devant la volonté de la Russie de soutenir le régime de Bachar el-Assad, les autres puissances ont renoncé à soutenir l'opposition syrienne. Pourtant, el-Assad est aussi responsable du développement de Daesh en Syrie et a concédé à Daesh d'importantes villes et ressources pétrolières. Cette guerre conduit des millions d'enfants à être déscolarisés et à suivre leurs parents sur le chemin de l'exil.

Pour le SNES-FSU, la lutte contre Daesh est une absolue nécessité, mais le régime dictatorial et criminel de Bachar el-Assad ne peut être toléré et encore moins soutenu sous prétexte qu'il serait un rempart contre l'État Islamique. La résolution de cette guerre passera par la fin de la dictature militaire mise en place par Assad. Elle passe aussi par la recherche d'une solution politique qui prenne en compte la géopolitique du Proche et Moyen-Orient.

Le SNES-FSU apportera son soutien aux associations qui œuvrent dans les pays frontaliers de la Syrie et en Europe pour donner aux enfants syriens une éducation laïque et gratuite.

5.4. Turquie

La situation en Turquie est extrêmement préoccupante : musellement de la presse, arrestations arbitraires, situation dramatique dans l'est du pays qui vise aussi bien des civils kurdes que des militants autonomistes, écoles occupées par l'armée, bâtiments publics détruits (dont des établissements scolaires), enseignants licenciés, élèves kurdes privés du droit à l'éducation. Le SNES-FSU restera en lien étroit avec le syndicat enseignant EĞİTİM/SEN et soutiendra ses actions pour le rétablissement d'un État de droit, la libération des prisonniers politiques et le retour à un accès à l'éducation pour tous. Des dizaines de milliers de personnes ont été chassées de leur domiciles. Ces violences ont causé des milliers de morts et de blessés ces derniers mois.

Le SNES-FSU dénonce l'accord entre l'Union européenne et la Turquie, qui vise à faire de ce pays le gendarme de l'Europe en échange d'avantages politiques et financiers considérables (fin des visas, attribution de milliards supplémentaires, promesses d'étude de l'entrée dans l'UE), et qui remet en cause le fondement même du droit d'asile.

Le SNES-FSU continue à demander au gouvernement français et à l'Union européenne que des mesures urgentes soient prises afin de :

- mettre fin aux opérations militaires de l'armée turque contre les populations civiles ;
- lever le couvre-feu et le blocus dans toutes les villes qui y sont soumises ;
- permettre l'accès immédiat aux produits de première nécessité et aux soins de la population et des blessés ;
- reprendre les pourparlers de paix pour une solution politique et pacifique à la question kurde ;
- assurer le droit à l'éducation de tous les enfants de la région.

5.5. Afrique

Le SNES-FSU est aux côtés des peuples qui subissent les massacres de « l'État Islamique » et plus largement de tous les mouvements sectaires qui veulent imposer leur idéologie par la terreur (au Mali, au Nigéria...).

En Afrique francophone, les atteintes au respect du droit syndical deviennent extrêmes : à titre d'exemple, à Djibouti, incarcération arbitraire de dirigeants syndicaux, et au Burundi, des responsables syndicaux contraints de quitter leur pays, d'autres obligés de se cacher, tous en raison de leur activité syndicale. Le SNES-FSU va continuer, avec le CSFEF (Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation) et l'IE, d'agir pour demander le respect des droits humains et des droits syndicaux, en Afrique comme dans toutes les autres régions du monde.

MOTION : S3 DE REIMS - Motion FGR-FP

En 2016 comme en 1992, le SE-UNSA n'accepte la démocratie que si elle lui assure la majorité et il n'hésite pas, une nouvelle fois, à affaiblir le mouvement syndical.

En décidant de se désaffilier de la FGR-FP, il a pris la lourde responsabilité d'accentuer la division syndicale, au moment où les attaques contre la fonction publique et les retraités se multiplient.

Occupant une position originale dans le syndica-

lisme des retraités, la FGR-FP avait, depuis sa création en 1936, résisté aux turbulences de l'histoire syndicale, notamment en 1992.

Le congrès national du SNES-FSU déplore la désaffiliation du SE-UNSA et réaffirme la nécessité d'une FGR-FP élargie et combative, dans l'esprit unitaire et solidaire qui l'a toujours animée, et dont la dimension syndicale doit être absolument préservée.

Il assure aux adhérents du SE-UNSA qui vivent mal

la décision de leur syndicat, qu'ils ont toute leur place dans une FGR-FP pluraliste, qui a accepté l'affiliation de l'ARFEN, association qui leur permet de se regrouper pour en rester membres et continuer à agir collectivement.

Le congrès national du SNES-FSU appelle ses adhérents à s'impliquer pour faire de la FGR-FP une force incontournable dans les négociations concernant les retraités et notamment ceux de la Fonction publique.